

## Publications économiques et financières



### Conjoncture financière

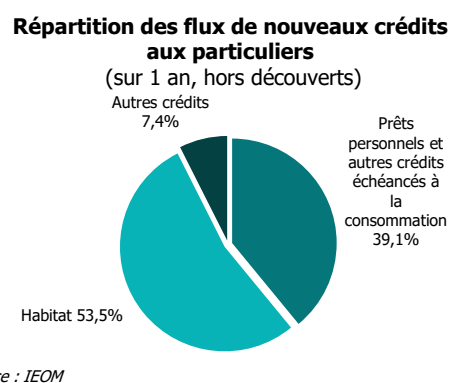
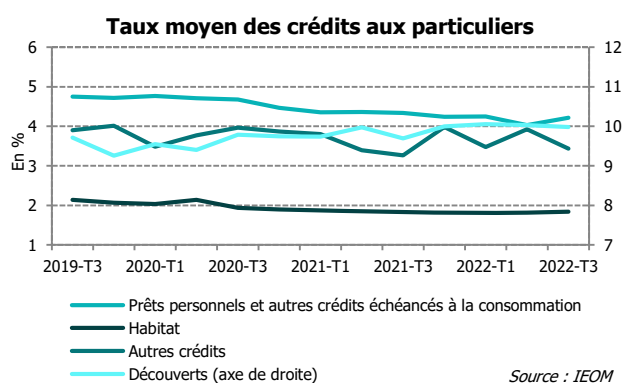
Décembre 2022

# TAUX DES CRÉDITS AUX PARTICULIERS EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

## 3<sup>e</sup> TRIMESTRE 2022 STABILITÉ DU TAUX MOYEN DES CRÉDITS À L'HABITAT

- Sur trois mois, le taux moyen **des découverts** se contracte de 4 points de base (pb), à 9,99 %.
- Le taux moyen des **prêts personnels** repart à la hausse pour s'établir à 4,22 % (+19 pb).
- Le taux moyen des **crédits à l'habitat**, 1,84 %, se maintient relativement (+2 pb). Leur montant moyen progresse de 11,6 % pour s'établir à 23,9 millions de F CFP.
- Les taux moyens pratiqués en Polynésie française sont comparables à ceux de Nouvelle-Calédonie, sauf pour le découvert où l'écart tend à se creuser. Ils restent en revanche supérieurs à ceux de la France entière.

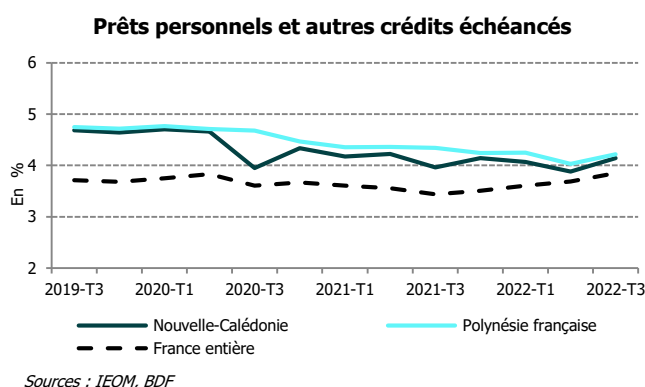
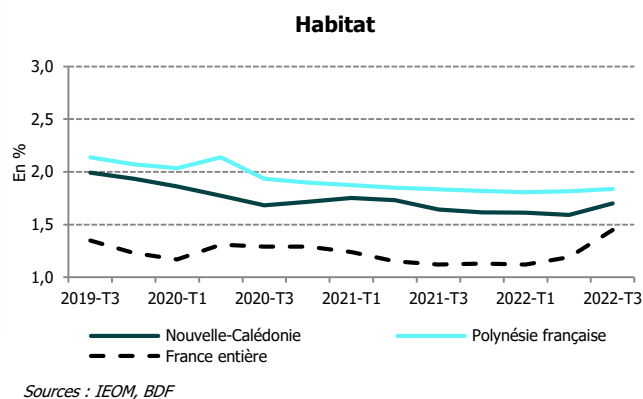
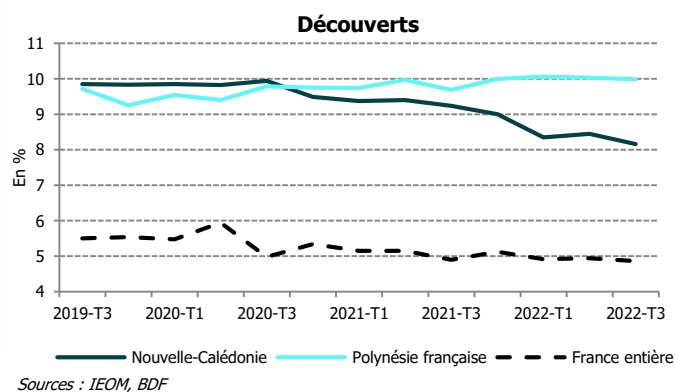
### Caractéristiques des nouveaux crédits en Polynésie française



Taux moyen débiteurs en %								Variations	
		2021-T2	2021-T3	2021-T4	2022-T1	2022-T2	2022-T3	1 an	1 trim
Polynésie française	Découverts	9,97	9,69	10,00	10,06	10,03	9,99	0,30	-0,04
	Prêts personnels et autres crédits échancés à la consommation	4,36	4,34	4,24	4,25	4,03	4,22	-0,12	0,19
	Habitat	1,85	1,84	1,82	1,81	1,82	1,84	0,00	0,02
	Autres crédits	3,40	3,26	3,99	3,47	3,93	3,44	0,18	-0,49
France entière	Découverts	5,15	4,90	5,12	4,92	4,94	4,86	-0,04	-0,08
	Prêts personnels et autres crédits échancés à la consommation	3,56	3,44	3,51	3,61	3,69	3,85	0,41	0,16
	Habitat	1,15	1,12	1,13	1,12	1,19	1,45	0,33	0,26

Sources : BDF, IEOM

## Évolution des taux moyens débiteurs par géographie



### MÉTHODOLOGIE

L'enquête est réalisée auprès des établissements de crédit et des sociétés financières ayant leur activité en Polynésie française. Elle prend en compte les crédits nouveaux accordés au cours du trimestre aux particuliers. Les particuliers désignent les personnes physiques à l'exception des entrepreneurs individuels.

L'enquête de Polynésie française exploite environ 120 000 déclarations relatives aux crédits consentis au cours de chaque trimestre.

Les taux d'intérêt moyens pondérés ainsi que les montants de contrats nouveaux sont calculés conformément aux définitions harmonisées de la BCE. Les taux recensés sont des taux effectifs au sens étroit (TESE) correspondant à la composante intérêt du Taux Effectif Global (TEG). Les taux présentés dans cette note sont des taux moyens pondérés par le montant du crédit.

Les crédits aux ménages sont définis de la façon suivante :

Les « crédits à l'habitat » intègrent l'ensemble des crédits à l'habitat des ménages et ce, quelle que soit la période de fixation initiale du taux (PFIT).

Les « découverts » incluent toutes les utilisations de découvert enregistrées au cours d'un mois de référence ainsi que les crédits de trésorerie non échancée (crédits permanents ou revolving). Le montant déclaré est le montant débiteur moyen constaté au cours du mois de référence.

Les « prêts personnels » incluent, en plus des prêts personnels, les financements de ventes à tempérament et les prêts sur carte de crédit.